

**ROYCO 555 DOD-PRF-85734**

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Description d'utilisation du produit: Lubrifiant

Société: Fournisseur
Chemtura Canada Co./Cie
25 ERB STREET
Elmira, Ontario
N3B 3A3
Canada

Téléphone: (US) +1 866-430-2775

Fabricant
Chemtura Canada Co./Cie
565 Coronation Drive
West Hill, Ontario
M1E 2K3
Canada

Téléphone: 416-284-1661

Numéro de téléphone en cas d'urgence: :
CHEMTREC: (24 hours) 800-424-9300

Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

Préparé par Service de la sécurité des produits
(US) +1 866-430-2775

MSDSRequest@chemtura.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Catégorie 3

Toxicité chronique pour le : Catégorie 3

ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

milieu aquatique

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur

: Attention

Déclarations sur les risques

: H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité

: **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Entreposage:
P405 Garder sous clef.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|---|------------|-----------------------|
| tris(methylphenyl) phosphate | 1330-78-5 | >= 0.1 - < 1 |
| Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene | 68411-46-1 | >= 1 - < 5 |
| tris(methylphenyl) phosphate | 1330-78-5 | >= 0.1 - < 1 |

Autres ingrédients non dangereux jusqu'à 100%.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation
Amener la victime à l'air libre.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
En cas de bleuissement (lèvres, lobes d'oreilles, ongles), donner de l'oxygène dès que possible.



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

| | |
|--|--|
| | Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : En cas de contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Inconnu. |
| Avis aux médecins | : Pour un avis plus autorisé le médecin doit contacter le service de renseignements antipoison. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Moyen d'extinction approprié | : Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Mousse résistant à l'alcool Bruine |
| Moyens d'extinction inadéquats | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. |
| Autres informations | : En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les |



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

égouts.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Ne pas utiliser de pression pour vider les barils.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que tout équipement est mis à masse.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace
S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Remarques : Gants en néoprène

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : ambre |
| Odeur | : douce |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : Sans objet |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : > 246 °C Méthode: ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : 0.99 |
| Densité | : Donnée non disponible |
| Solubilité | |
| Solubilité dans l'eau | : légèrement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Température de décomposi- | : Méthode: Pas d'information disponible. |



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

tion auto-accélérée (TDAA)

Potentiel d'oxydation : Pas d'information disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Contamination
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Espèce: Cobaye

Évaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Mutagénéicité de la cellule germinale

Composants:

tris(methylphenyl) phosphate:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Non mutagène dans le test Ames.

tris(methylphenyl) phosphate:

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

tris(methylphenyl) phosphate:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-gène.

tris(methylphenyl) phosphate:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-gène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

tris(methylphenyl) phosphate:

Incidences sur le dévelop- pement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOEL: 20 mg/kgToxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

animales.

tris(methylphenyl) phosphate:

Incidences sur le développement foetal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOEL: 20 mg/kg

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

tris(methylphenyl) phosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.146 mg/l
Durée d'exposition: 48 h



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

- tiques
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
- Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 71 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 51 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : EbC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- tris(methylphenyl) phosphate:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.146 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration

Persistance et dégradabilité

Produit:



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Biodégradabilité : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est difficilement biodégradable.
Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

tris(methylphenyl) phosphate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 5.93

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 7

tris(methylphenyl) phosphate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 5.93

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : En accord avec les règlements locaux et nationaux.
- Emballages contaminés : Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- United States TSCA Inventory : Dans l'inventaire TSCA
- Canadian Domestic Substances List (DSL) : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
- Australia Inventory of Chemical Substances (AICS) : En conformité avec les inventaires
- New Zealand. Inventory of Chemical Substances : Non en conformité avec les inventaires Fatty acids, C5-9, tetraesters with pentaerythritol
- Japan. ENCS - Existing and New Chemical Substances Inventory : Non en conformité avec les inventaires 5,5'-methylenebis(1H-benzotriazole)
- Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI) : Non en conformité avec les inventaires Amines, C18 – 22 tert-alkyl, (Chloromethyl) Phosphonate 5,5'-methylenebis(1H-benzotriazole)
- Philippines Inventory of : Non en conformité avec les inventaires



ROYCO 555 DOD-PRF-85734

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

Chemicals and Chemical
Substances (PICCS)Amines, C18 – 22 tert-alkyl, (Chloromethyl) Phosphonate
5,5'-methylenebis(1H-benzotriazole)China. Inventory of Existing Chemical Substances in
China (IECSC) : En conformité avec les inventaires**Liste canadiennes**

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Liste de divulgation des ingrédients (SIDMUT) (Can. Gaz., Part II, Vol. 122, No. 2): Liste de Divulgation des Ingrédients (LDI) du SIMDUT: Aucun composé ne fait partie de la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Can. Gaz. Part I, 135:12, 940): Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé ne fait partie de la liste de l'INRP.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autre No. de téléphone en cas d'urgence

| | | |
|-----------------------|---------------------|----------------------|
| <u>Latin America:</u> | Brésil | +55 113 711 9144 |
| | All other countries | +44 (0) 1235 239 670 |
| <u>Mexique:</u> | | +52 555 004 8763 |

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire

**ROYCO 555 DOD-PRF-85734**

Version 1.0

Date de révision 11/21/2016

Date d'impression 06/15/2017

des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/21/2016

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F